

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
. COMMUNE DE CARBINI

Arrêté du Maire n° 2014/ 03 du 25 avril 2014

INTERDISANT LA DIVAGATION DES ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CARBINI

Le Maire de la Commune de Carbini ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, L 2212-2 alinéas 5 et 7, L 2212-5 ;

VU le Code Rural et notamment ses articles L 211-11 à L211-21 ;

CONSIDERANT que les animaux errants constituent un danger pour la sécurité et la santé publique ;

CONSIDERANT les dommages qu'ils créent au domaine public et privé de la Commune ;

CONSIDERANT que les animaux en état de divagation peuvent être porteurs de maladies contagieuses mettant de ce fait en danger la santé des autres populations animales et la santé publique ;

CONSIDERANT la présence persistante, sur la Commune, d'animaux errants, notamment bovins et porcins.

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : il est interdit de laisser errer les bovins, caprins, ovins, porcins, équins, sur le Territoire de la Commune ;

ARTICLE 2 : les animaux en état de divagation seront signalés à la Brigade de Gendarmerie de Levie ;

ARTICLE 3 : les animaux considérés à l'état d'abandon, seront conduits au lieu de dépôt qui sera édifié sur une parcelle de terrain appartenant à la Commune ou à un particulier ; puis cédés à titre gratuit aux éleveurs qui en feront la demande, ou euthanasiés après accord de l'autorité Municipale ;

ARTICLE 4 : Dans la mesure où la capture de ces animaux s'avère dangereuse en raison de leur agressivité, le Maire pourra faire procéder à leur abattage par toute personne détentrice d'un permis de chasser ;

ARTICLE 5 : Les cadavres éventuels d'animaux seront évacués par le service d'équarrissage ;

ARTICLE 6 : Cet Arrêté annule et remplace l'Arrêté du 13 juillet 2013

ARTICLE 7 : Le Maire, le Commandant de brigade de Gendarmerie de Levie sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera affiché dans la Commune sur les panneaux réservés à cet effet et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Sartène ;

Fait à CARBINI le 25 avril 2014